

# Compte-rendu de l'assemblée générale du 16 novembre 2024

Retrouvez les rapports financiers et d'activités sur [maires51.fr](http://maires51.fr) > Agenda > Congrès départemental

## Congrès départemental : le rendez-vous politique marnais



Une belle opportunité de débattre des grands sujets d'actualité pour tous les maires, présidents d'intercommunalités et conseillers marnais !

2024 : élu local, quel défi !

Le samedi 16 novembre 2024 à 9h, les membres de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de la Marne se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président en date du 18 octobre 2024.

Les membres présents ont été comptabilisés : 393 participants ont été dénombrés dont 237 collectivités présentes ou représentées. L'assemblée peut donc valablement délibérer conformément à l'article 5 des statuts.

L'assemblée est présidée par Franck LEROY, Président de l'association, qui salue l'ensemble des élus puis ouvre la 72<sup>ème</sup> assemblée générale.

*Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire (rapport financier, rapport d'activités, rapport moral) puis ouvre la séance avec un propos d'accueil et salue l'ensemble des personnalités présentes en leur grade et qualité.*

*Le Président indique que l'ensemble des documents et compte-rendu est disponible sur [maires51.fr](http://maires51.fr), remercie la Ville de Châlons en Champagne et le Capitole en Champagne pour l'accueil qui nous est réservé chaque année pour le Congrès départemental.*

*Le Président donne ensuite la parole à Nicolas LEROUGE pour l'exposé du rapport financier.*

**Nicolas LEROUGE, Trésorier, présente le rapport financier (charges, produits et cotisations - document téléchargeable sur [maires51.fr](http://maires51.fr) ou transmis sur simple demande) :**

Mesdames, Messieurs, mers chers collègues,

C'est à nouveau un plaisir de vous retrouver dans cette grande salle et c'est toujours, un honneur de vous présenter le rapport financier de notre association.

L'ensemble des documents comptables a été publié sur le site [maires51.fr](http://maires51.fr) le 6 novembre et le lien vous a été transmis. Comme les années précédentes, vous pouvez accéder à la totalité du rapport depuis cette salle grâce au QR code qui s'affiche à l'écran. Je ne doute pas que tout le monde en ait pris connaissance. Pour les quelques-uns qui n'ont pas pu, je vais prendre quelques temps pour mettre en avant les éléments saillants.

Tout d'abord, je tiens à vous rappeler 3 spécificités de notre association : la première, c'est le calendrier comptable, l'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> octobre pour se terminer le 30 septembre. La deuxième, nos collaborateurs, il y a 7 postes mais actuellement 6 sont occupés, un poste est vacant depuis le 31 août et il est en cours de recrutement. Sur ces postes, 2 sont des fonctionnaires détachés et 5 sont salariés de droit privé. Enfin dernier point, l'annuaire des maires et ses bénéficiaires. C'est une recette importante lors de la première année de mandat, qui ne peut pas être lissée sur les 6 ans. Chaque année, on incorpore donc 1/6e du bénéfice depuis le report à nouveau.

Pour la présentation du compte financier 2023-2024 et du budget 2024-2025, je vais faire comme en commune, présenter concomitamment réalisations et prévisions. Concernant les 4 premiers chapitres, je présenterai charges et produits en ping-pong car ils sont en lien direct. L'ensemble apparaît à l'écran.

En achats et ventes de marchandises, on y trouve l'activité liée à la vente de matériel nécessaire pour les passeports et les attestations d'accueil. L'association achète en quantité à l'imprimerie nationale pour revendre par lot aux communes ensuite. Cette année, 227 communes ont eu recours à ce service, dont 158 hors du département. Les communes non-adhérentes paient plus cher évidemment. Concrètement, cela représente 4 960 attestations dont 3 440 hors département, l'activité a été largement supérieure aux prévisions qu'on avait faites. Pour vendre plus, il a fallu acheter plus. Les dépenses sont supérieures de 2 443 € aux prévisions. Quant aux recettes, elles sont de 7 344 € au lieu des 2 750 € initialement prévus. On peut donc dire que c'est une bonne opération. On va prévoir 4 600 € en charges et 7 100 € en produits.

Ensuite, en achats et productions de biens, cette année, en quantité, on a vendu 347 agendas, 8 annuaires - il y en a encore qui se sont vendus, 105 exemplaires supplémentaires de la Lettre du maire de la Marne et 64 vendues aux non-adhérents. Sur l'ensemble du chapitre, on dépense moins que prévu car nous avons eu une ristourne sur les agendas 2024 qui n'avaient pas la bonne couleur. Les produits sont conformes aux prévisions.

On va inscrire 9 800 € en charges et on va prévoir un peu plus en recettes, pour tenir compte de nouveaux partenaires dans l'agenda, on table sur 36 700 € en produits.

Ensuite, en services, on réalise 136 641 € en dépenses et 242 574 € en recettes. Je voudrais détailler 4 points.

Le premier : les journées de formation d'élus. L'année dernière, je vous avais indiqué qu'il y avait plus de stagiaires, mais moins de DIFE. J'avais appelé à utiliser davantage ce mode de financement, cela a été fait, mais par contre il y a moins de stagiaires. Le DIFE c'est important car c'est 155 € de plus pour l'association. La tendance est nationale, ce n'est pas spécifique à la Marne, on s'en sort même mieux qu'ailleurs, mais ça interroge quand même.

### **Franck LEROY, Président**

Je rappelle que le DIFE, il est important d'en profiter parce que chaque élu cotise : on cotise tous pour le DIFE et beaucoup d'élus ne profitent pas du droit à la formation qui est la contrepartie de la cotisation. Donc n'hésitez pas à vous former et à inciter vos adjoints et conseillers municipaux à se former. Encore une fois, nous payons collectivement le droit à la formation. Le paradoxe, c'est que nous ne profitons pas suffisamment des montants collectés de sorte que le DIFE n'est pas utilisé en totalité. C'est dommage car finalement, ce sont des formations qui deviennent « gratuites » pour vos communes parce que nous avons collectivement contribué.

### **Nicolas LEROUGE, Trésorier**

Merci. Je disais, la formation des élus est dans nos statuts. Il faut continuer à proposer à nos adhérents des formations de qualité et qu'elles répondent aussi à leurs besoins. J'ai donc proposé au dernier conseil d'administration d'élever le tarif de 95 à 120 € de manière à ce que le seuil minimal de participants soit abaissé pour que tout le monde puisse bénéficier de ces formations, même lorsqu'il n'y a pas beaucoup de personnes.

Le 2<sup>e</sup> point, c'est le Carrefour des collectivités. On réalise 10 600 € de recettes de plus grâce à une implantation optimisée sur la Foire pour accueillir davantage d'exposants.

Le 3<sup>e</sup> point, c'est la rubrique « En direct de » de *la Lettre du maire* qui permet à des institutions d'utiliser *la Lettre du maire* comme canal de communication. Cette année, on a 3 600 € de plus avec le Conseil Régional qui a rejoint cette rubrique.

Et enfin dernier point, c'est l'article « honoraires partie civile ». Vous savez que l'association peut maintenant se constituer partie civile dans le cas de menaces proférées à l'encontre d'un de nos collègues. On a réalisé 3 560 € avec 4 affaires où on était représentés.

Pour l'ensemble du chapitre services, on va être prudent sur les formations et prévoir 126 900 € en charges et 226 000 € en produits.

Ensuite, nous avons « collecte et reversement de cotisations ». Comme vous le savez, l'association collecte

pour le compte de l'AMF (Association des Maires de France) les cotisations auprès des communes, c'est une opération où on sert simplement de boîte aux lettres, en empochant une petite somme pour les frais de traitement de cette opération. On va prévoir 109 900 € pour l'exercice à venir.

On en a terminé avec les chapitres où on peut rapprocher charges et produits. On va donc passer à la diapositive suivante, où se trouvent le reste des dépenses. Vous le voyez, les 4 premières lignes sont en grisé, ce sont celles qu'on vient de traiter.

En frais généraux, on trouve les loyers payés au Conseil départemental de la Marne, qui est le propriétaire de nos locaux. Malgré la hausse des charges locatives, on réalise 51 422 €, c'est 1 427 € de moins que prévu sur l'ensemble du chapitre car on n'a pas consommé tous les crédits en maintenance ni tous les crédits en achat de petit mobilier.

### **Franck LEROY, Président**

Mais on est à jour de loyer, Monsieur le propriétaire !  
(rires)

### **Nicolas LEROUGE**

On ne va pas avoir les huissiers, tant mieux. On va prévoir 55 300 € avec la hausse des charges locatives

En frais de gestion courante, l'année dernière, on avait joué la prudence en estimant les frais d'imprimerie dans la même dynamique que celle des deux années précédentes. On a une bonne surprise puisque ça n'a pas augmenté. Si on ajoute à cela des frais de déplacement moins nombreux, des affranchissements moins importants et l'absence de frais de communication, on réalise 5 231 € de moins, on est à 29 568 €. Je tiens à préciser que nous avons recours à l'imprimerie et l'affranchisseuse du Conseil départemental, mais Franck va nous le dire, on paye à côté (rires). On va donc prévoir 31 500 € pour le prochain exercice.

Chapitre suivant : impôts et taxes. C'est une prévision qui n'est jamais facile à faire un an avant. En tant qu'association, on bénéficie d'une décote de plus de 20 000 €. Au final, on réalise 5 589 €. En nous appuyant sur l'expertise de notre commissaire aux comptes, on va prévoir 7 300 €. En charges de personnel, on est quasiment conforme aux prévisions si on excepte la reprise de 5 653 € de provisions sur des congés payés. On peut souligner une enveloppe de 7 000 € accordée par le Président à nos collaborateurs dans le cadre de la prime « partage de valeur ». En prévision, on va répartir sur 476 000 € pour tenir compte de l'avancement des carrières de nos différents collaborateurs. En charges sur exercices antérieurs, on réalise 5 878 € pour une régularisation URSSAF et CNRACL. Les dotations aux amortissements se déclinent sur 2 lignes. La première pour le véhicule, on prévoyait 4 500 € d'amortissement - on n'a rien réalisé parce qu'on n'a pas racheté de véhicule. On va prévoir 4 500 € au cas où. La deuxième ligne d'amortissements correspond aux autres équipements amortissables. On

réalise 5 052 €. Plusieurs amortissements arrivent à terme, on va prévoir seulement 2 700 €.

**Franck LEROY, Président**

Deux éléments sur lesquels je voudrais revenir, qui démontrent que la qualité de l'équipe qui nous entoure permet aussi de générer des recettes importantes. Il y a évidemment toutes les manifestations que l'on organise. On a évoqué tout à l'heure les attestations d'accueil. Le fait d'acheter de manière massive des attestations d'accueil fait qu'un grand nombre d'élus, via leurs associations départementales achètent leurs attestations d'accueil via notre association. Cela permet de faire un achat groupé donc d'avoir des conditions évidemment avantageuses pour tout le monde et ce qui nous permet d'avoir des recettes supplémentaires. De même que le fait de collecter les cotisations de l'AMF à travers la cotisation de notre association nous permet, compte tenu du nombre de cotisations que nous récupérons de bénéficier d'une ristourne de l'AMF. Le fait d'agir en commun, d'abord c'est du travail supplémentaire, mais notre équipe donne le meilleur d'eux-mêmes sur le sujet, mais ça nous permet aussi de bénéficier de conditions très favorables, que nous faisons en sorte de vous répercuter de manière à ce que les maires de la Marne en bénéficient, ce qui me semble être la moindre des choses.

**Nicolas LEROUGE, Trésorier**

Sur la diapo suivante, les chapitres en produits, comme précédemment, les 4 premières lignes sont grisées car traitées. Concernant les cotisations des adhérents, on réalise 345 821 €. Vu nos prévisions, on a proposé avec Franck LEROY au conseil d'administration de ne pas augmenter le montant des tarifs. Le conseil d'administration a validé cette proposition. J'espère que vous la suivrez. Ce qui nous permettra d'inscrire 345 300 € de recettes.

En subventions et participations, On a réalisé 52 397 €, avec nos fidèles partenaires que ce sont le Conseil départemental et CMMA assurance. A noter cette année une participation exceptionnelle de Mairie 2000 de 597€, qui correspond à l'achat d'un vidéoprojecteur.

Pour la prévision, on va compter sur CMMA assurance et le Conseil départemental et, cette année, CMMA assurance souhaite mener des opérations de sensibilisation dans le cadre de son 250e anniversaire : cela représente 5 000 € de plus. Je vais profiter de l'occasion pour souhaiter un joyeux anniversaire à la CMMA. On va repartir sur une prévision de 56 800 €. En produits financiers, on réalise 5 789 € de plus que prévu grâce à nos placements sécurisés. On va prévoir 23 700 €. Ensuite, les produits exceptionnels : 3 005 € pour un apurement de compte client. Enfin, le report à nouveau, l'année dernière on avait inscrit 27 800 € de reprise du bénéfice annuaire, on réalise 0 puisque l'on réalise au final 7 149 € d'excédent. L'excédent est affiché sur la première balance : avec 817 519 € de charges et 824 668 € de produits, on arrive à ce résultat. Quant au prévisionnel, il s'équilibre à 828 500 € en inscrivant 23 000 € depuis le report à nouveau.

On voit deux diagrammes sur la dernière diapositive. Sur le premier, les charges, vous voyez que la partie en rouge est très importante, elle correspond aux charges de personnel, c'est la matière grise qui fait fonctionner

l'association. En face, on a les produits, toujours en rouge, les cotisations des adhérents, vous voyez : à peine la moitié. Ce qui veut dire que sans Carrefour des collectivités, sans publicité dans les agendas, sans vente en lots, formations etc., l'association devrait doubler ses tarifs pour proposer un niveau de services équivalent à ses adhérents.

J'en ai terminé. Je vais remercier notre Trésorier adjoint, Guy LECOMTE. Nos deux collaborateurs finances : Karine ROLLAND et Pascal SAGUET, qui œuvrent en coulisses. Ils sont proactifs au quotidien et c'est vraiment un plaisir de travailler avec eux tout au long de l'année.

Y-a-t-il des questions ?

**Franck LEROY, Président**

Pas de question sur ce rapport financier, merci Nicolas.

Avant d'approuver ce rapport financier, nous allons solliciter notre Commissaire aux comptes, Patrick ZEIMETT, qui va venir, comme chaque année, nous indiquer le travail qui a été fait par son cabinet.

**Patrick ZEIMETT, Commissaire aux comptes, certifie les comptes**

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs,

Effectivement mon rôle est de vous communiquer les conclusions du Cabinet KPMG quant à la certification des comptes.

Les comptes ont été présentés de manière relativement détaillée par le trésorier à l'instant. Naturellement, nous sommes intervenus en amont du conseil d'administration, qui les a arrêtés. Nous avons réalisé un certain nombre de travaux, tant sur le projet de comptes que sur l'appréciation des procédures de contrôle interne.

Nos conclusions aboutissent à une certification pure et simple.

Par ailleurs, nous établissons un rapport spécial sur les conventions dites « réglementées ». Pourquoi ? Parce qu'il y a au sein du conseil d'administration des membres de droit qui sont également conseillers départementaux. Il existe, au sein de ce rapport spécial, deux conventions, toutes les deux souscrites auprès du Conseil départemental. Je vais répéter un peu les propos puisque Nicolas LEROUGE m'a devancé, mais cela fait partie de la transparence que l'on vous doit : la première convention c'est le versement par la collectivité d'une subvention de fonctionnement de 40 800 € comme l'année dernière. Et puis une facturation, je confirme cet élément, par le Conseil départemental, d'une prestation d'imprimerie qui est réalisée dans le cadre de la *Lettre du Maire de la Marne*, à hauteur de 15 567 €.

Merci de votre attention. (*applaudissements*)

**Franck LEROY, Président**

Merci beaucoup Monsieur le Commissaire aux comptes.

*Le Président indique que l'ensemble des documents (rapports financiers, d'activités, compte-rendu complet de l'assemblée générale de l'an dernier) est disponible sur [maires51.fr](http://maires51.fr).*

*Les cotisations 2024 sont affichées à l'écran.*

Le président met aux voix les points suivants :

1. compte de résultats 2023/2024

CHARGES = 817 519,52 €

PRODUITS = 824 668,57 €

*L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité*

2. affectation du résultat de l'exercice : + 7 149,05 € en report à nouveau

*L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité*

3. pas d'augmentation des cotisations 2024 (les chiffres sont projetés à l'écran) ni des abonnements à la Lettre du Maire pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive

*L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité*

4. budget prévisionnel 2024/2025

CHARGES et PRODUITS = 828 500 €

*L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité*

5. approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes

*L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité*

Le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

**Franck LEROY, Président**

Nous poursuivons maintenant avec le rapport d'activités, qui est un moment important de cette assemblée générale, car comme vous le savez, entre chaque congrès départemental il se passe beaucoup de choses, beaucoup de manifestations sont organisées, beaucoup de formations, et je pense qu'il est important d'avoir un aperçu du travail réalisé par notre équipe.

Je le dis chaque année mais je ne me lasse pas de le dire : nous avons la chance d'avoir une équipe tout à fait exceptionnelle dans notre association avec des personnels extrêmement dévoués, qui évidemment répondent à l'attention ou aux questionnements de chacun mais font également un travail collectif qui nous permet de présenter des résultats et un budget aussi important, donc je tiens évidemment à le souligner.

Je vous laisse la parole chère Karine.

**Karine ROLLAND, Directrice, expose un rapport détaillé des activités (document dématérialisé téléchargeable sur [maires51.fr](http://maires51.fr) ou transmis au format papier sur simple demande)**

**Karine ROLLAND, Directrice**

Merci Monsieur le Président pour ces mots chaleureux, Mesdames, Messieurs bonjour,

C'est avec plaisir et émotion que je vous retrouve ici rassemblés au Capitole pour ce grand rendez-vous annuel. Je vais vous présenter les grandes lignes de l'activité de notre association pour cet exercice 2023-2024.

Comme chaque année, au-delà des nombreuses réunions et rendez-vous que nous pouvons vous proposer dans le courant de l'année, 3 grands événements, vous le savez, ponctuent notre activité :

Ici même, réunissant environ 500 participants, le congrès départemental l'an dernier s'est concentré sur la sobriété énergétique pour renforcer, encore une fois, le message d'une nécessaire transition écologique. Il a été également l'occasion de saluer les 3 anciens sénateurs marnais.

Quelques jours après, comme traditionnellement, il est fait place au Congrès national des maires de France de l'AMF - j'en profite pour saluer l'arrivée de Murielle FABRE, Secrétaire générale de l'AMF, qui nous rejoint aujourd'hui pour nos travaux. À cette occasion, chaque année, nous organisons un déplacement sur la journée du mardi, depuis 2 ans ; pour 2023, 152 élus de la Marne se sont rendus à Paris. Ce rendez-vous permet de participer aux échanges sur les grands débats nationaux et de rencontrer les nombreux partenaires des collectivités sur la partie salon. Un moment de convivialité est proposé pour clore notre sortie parisienne, l'an dernier nous nous sommes rendus au théâtre Edouard VII.

Je vous propose maintenant un zoom sur la 15<sup>ème</sup> édition du Carrefour. C'est un événement majeur pour l'association, orchestré totalement en interne grâce à l'investissement de l'équipe et particulièrement Pascal SAGUET.

Rassemblés pour les deux journées des 30 et 31 août ici même au Capitole, haut lieu de la foire exposition de Châlons, avec pour thème "Les mobilités en action". Nous avons 1 350 inscrits pour ces 2 jours, 70 exposants, dont une quinzaine de nouveaux, et de nombreuses conférences. Je tiens à saluer nos 6 parrains, toujours très fidèles : CMMMA assurance, EDF collectivités, ENEDIS, Le Groupe La Poste, Mairistem by JVS, et L'UGAP que nous remercions pour leur confiance renouvelée. La 15<sup>ème</sup> édition a mis en avant les produits, les services et les innovations destinés aux collectivités locales. Des remises de trophées pour les actions exemplaires ont permis de mettre à l'honneur des collectivités marnaises mais également champardenaises. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Yaël BRAUN PIVET, Présidente de l'Assemblée nationale pour le discours d'inauguration de notre événement ainsi qu'Alain CHRÉTIEN, Vice-président de l'AMF pour un propos d'actualité le samedi - il a également passé l'intégralité de la journée à nos côtés.

Lors de cet événement, le trésorier l'a précisé tout à l'heure, nous avons mené une opération spéciale dans le cadre d'une convention exceptionnelle signée avec CMMMA assurance : l'opération « Gilets de sécurité » afin d'améliorer l'identification et la sécurité des élus qui interviennent sur les lieux d'un accident ou d'un événement particulier sur le territoire de leur commune, afin qu'ils soient identifiés de jour comme de nuit. A cet effet, les gilets ont été remis gracieusement à chaque maire. Des gilets supplémentaires pour les élus

d'astreinte sont toujours en vente pour ceux qui le souhaitent. La convention que nous avons signée avec CMMA assurance en mai 2024 a pour objectif, au-delà de l'opération spéciale, d'informer et de sensibiliser les élus à la prévention contre les risques et à la gestion de crise. Ce partenariat s'est traduit tout récemment par une réunion d'information sur les risques et un programme dédié sera poursuivi sur 2025 sur cette thématique. Certes, cette convention a démarré en 2024 mais elle va se poursuivre sur quelques mois encore.

Comme cela a été souligné, la formation connaît une baisse conséquente des inscriptions. L'association s'efforce au maximum de maintenir des sessions avec un très faible nombre de participants (parfois 5) mais cela n'est pas possible pour tous les thèmes, compte tenu des frais que nous devons parfois engager avec certains formateurs. Sur cet exercice, nous avons été contraints d'annuler, par exemple, des sessions sur des thèmes pourtant très attendus : le maire employeur et la gestion des ressources humaines, en finances sur la M57, des formations de développement personnel (gestion de conflit, stress, prise de parole en public). Nous avons quand même maintenu 23 journées cette année pour 288 participants. J'en profite pour vous informer que la prochaine formation aura lieu sur la préparation au discours en décembre ! Inscrivez-vous vite avant que certaines sessions soient annulées ! Par ailleurs, n'hésitez pas, dès maintenant, à nous faire connaître vos souhaits de thématiques pour 2025 ! Nous allons prochainement construire le programme qui vous sera proposé donc n'hésitez pas à nous faire connaître vos attentes, de manière à ce que nous puissions établir le programme et l'ajuster, il en est encore temps.

Concernant la formation des élus, un dernier point, l'association a participé activement à la construction de projet de catalogue de formation avec la Région Grand Est et une session pilote vous sera proposée dans la Marne le 27 novembre prochain, sur le thème "Villages et villes durables" en partenariat avec Envirobat Grand Est, spécialiste de ce sujet.

Pour compléter notre offre sur les journées et demi-journées, qui vous mobilisent beaucoup, nous avons déployé un autre format « information des élus », avec des visio à retrouver en replay sur notre site, sur des durées plus courtes : de 1h à 1h30 maximum.

Le conseil juridique demeure au cœur des activités de l'association : des sollicitations importantes avec un bond particulier cette année pour le thème des élections, bien sûr lié au contexte national, et qui montre l'utilité de nos services dans ces périodes particulièrement délicates tant pour les équipes municipales que les services administratifs. Ce service juridique est l'activité phare de l'association pour tous les élus mais aussi leurs agents. Il vous aide à naviguer dans la complexité législative tout en garantissant la légalité de vos décisions. C'est concrètement plus de 3 400 réponses juridiques pour 86% de nos collectivités. Nous avons une particularité en comparaison avec bon nombre de nos homologues au niveau national, puisque près de 90% des saisines sont opérées par téléphone, gage d'une facilité de contact et des réponses adaptées et instantanées pour la plupart des saisines. On n'exige pas de vous un courrier ou de remplir un formulaire, le contact se fait tout simplement par

téléphone et on ajuste la réponse. Un accueil est assuré par Amandine GALLON, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h les 3 juristes Ludovic BAILLEUX, Christine DROUOT, et Julie GENNESSEAUX sont disponibles pour vous répondre. Pour rappel, sachez qu'il est également possible de prendre rendez-vous pour une rencontre dans nos locaux. En effet, pour certains sujets il peut être nécessaire de présenter des documents ou d'échanger plus longuement.

Notre offre de services dans le domaine juridique est complétée par la *Lettre du maire* et la newsletter que vous recevez directement en mairie. Outil de premier ordre : n'oubliez pas notre site internet et sa base de données disponible aux adhérents avec de nombreux modèles, procédures... et bon nombre d'actualités qui sont mises en ligne très rapidement et ajustées dès parution de nouveaux textes. Et pour finir, je tiens à vous rappeler l'application mobile dédiée aux élus marnais pour recevoir sur vos smartphones les dernières actualités, consulter l'annuaire, vous inscrire en formation ou à nos évènements.

En matière judiciaire, il est important, le trésorier l'a souligné tout à l'heure, de souligner que l'association poursuit ses constitutions de partie civile en accompagnement des élus victimes d'agression et de violence pour représenter les intérêts de ses membres. Plusieurs affaires sur cet exercice ont reconnu la légitimité de l'association dans cette action et témoignent de notre engagement à vos côtés. Sachez que l'association, lors de ces démarches, sollicite le versement d'un euro symbolique à titre de dommages et intérêts et le remboursement des frais de justice, puisque nous nous faisons accompagner systématiquement d'un avocat.

Dans un tout autre domaine, l'association propose également des achats groupés pour des fournitures spécifiques (passeports biométriques, attestations d'accueil) pour aider les communes en rationalisant les coûts. L'action particulière mise en place cette année a été de proposer à d'autres associations de communiquer notre offre à leurs adhérents - vous constaterez sur la carte l'évolution de ce service : en petit, vous avez la carte de l'exercice précédent et celle depuis que nous avons conduit notre opération. Je vous rassure, les maires marnais ont toujours un tarif préférentiel : nous avons appliqué un tarif différent hors adhérents/hors département, mais vous voyez qu'on commence à colorier la carte de France petit à petit. C'est une opération qui rend service, c'est principalement l'objectif : rendre service à tous, même au-delà de nos frontières départementales quand cela est possible.

Un mot sur l'agenda 2025 qui vous est remis aujourd'hui : il est noir, de la bonne couleur cette année, nous ne ferons pas d'économies avec celui-ci (*rires*). Sachez que cette activité, comme toutes les autres, est menée complètement en interne tant pour la recherche d'annonceurs que la réalisation des pages à l'intérieur, qui sont personnalisées avec l'ensemble des coordonnées des collectivités de la Marne et des institutions.

En conclusion, ce rapport 2024 met en lumière bien entendu les efforts continus opérés cette année, à la fois par une équipe de collaborateurs engagés pour soutenir les élus locaux dans un contexte de défis importants. Mais également par les 36 élus constituant notre conseil d'administration, qui sont très sensibles à tous les sujets d'actualité que nous pouvons évoquer.

L'association entend poursuivre cet accompagnement avec des services d'assistance et d'information juridique, des nouvelles opportunités de formation, et des événements au service de ses adhérents. Nous allons continuer à inventer pour vous de nouvelles propositions. À savoir que nous dénombrons 611 communes dans la Marne, toutes adhérentes, bientôt 610 : non pas que l'on perde un adhérent, mais on perd une commune avec la création de la commune nouvelle de La Neuville au Temple, 14 communautés et 34 syndicats, toujours fidèles à notre association, et je tiens à vous en remercier ici très chaleureusement ! Merci.  
*(applaudissements)*

**Franck LEROY, Président**

Merci Karine, et à travers vous je félicite l'ensemble des membres de notre équipe, qui font un travail tout à fait remarquable.

**Franck LEROY présente son rapport moral :**

Madame la Ministre,  
Monsieur le Préfet,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Marne,  
Mesdames et Messieurs les maires et présidents des intercommunalités, Mes Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs les élus départementaux et régionaux,  
Madame la Secrétaire Générale de l'Association des Maires de France, Chère Murielle,  
Mesdames et messieurs les représentants des administrations et juridictions de l'État,  
Mesdames et Messieurs les officiers et sous-officiers,  
Mesdames, Messieurs, Cher Amis,

Bienvenue Madame la Ministre, et merci d'être une nouvelle fois à nos côtés à l'occasion de notre traditionnel Congrès Départemental. Cette fois, ce n'est plus en qualité d'élue locale que vous êtes parmi nous mais en votre qualité de Ministre du Partenariat avec les Territoires et de la Décentralisation, une nomination et un rang ministériel qui, je ne vous le cache pas, nous a pleinement satisfaits tant nous connaissons vos qualités d'élus locales et votre dynamisme. Je ne vous ferai donc pas l'injure de vous présenter notre association et notre équipe car vous les connaissez parfaitement, de même que vous connaissez la plupart des élus qui sont aujourd'hui dans cette magnifique salle du Capitole. En d'autres termes - et je suis sûr que vous me pardonneriez cette familiarité - tu es ici chez toi Catherine.

J'accueille également avec plaisir Murielle FABRE qui est une élue du Grand Est, du Bas-Rhin en l'occurrence, et qui, chaque semaine parcourt le territoire national en sa qualité de Secrétaire Générale de l'AMF, pour aller à la

rencontre des associations départementales - je la remercie de sa présence aujourd'hui. Un samedi, c'est aussi un temps familial et Murielle fait quelque part ce sacrifice et nous y sommes sensibles, pour porter la parole de notre association nationale et de son Président David LISNARD. Ravi de t'accueillir, Chère Murielle.

Notre Congrès Départemental intervient, chers amis, dans un contexte particulier, cette année. Alors que l'Assemblée nationale et le Sénat discutent des dispositions du projet de Loi de Finances pour 2025, le climat entre les élus de notre pays et le gouvernement s'est tendu.

D'abord parce qu'une note de Bercy, publiée il y a quelques mois maintenant, a ouvertement mis en cause la responsabilité des collectivités publiques dans la situation des finances de l'État. Cette note, reprise par les ministres démissionnaires de l'Économie et du Budget a immédiatement suscité l'incompréhension et l'indignation de tous les élus de notre pays, quelle que soit leur sensibilité politique. Tous ont vécu cette mise en cause, abondamment reprise par les médias, comme une profonde injustice.

D'abord parce que les collectivités territoriales ne sont pas responsables du déficit public national. Nos budgets sont en effet à l'équilibre et je ne connais pas un élu qui s'aventurerait à voter un budget communal ou intercommunal en déséquilibre. Ensuite parce que, s'agissant de la dette publique depuis 30 ans, la part des collectivités est passée de 9,2% du PIB à 8,9% du PIB - autant dire qu'elle a diminué en proportion pendant que la dette de l'État a, elle, été quasiment multipliée par trois sur la même période.

J'ajoute - mais vous le savez tous - que la dette des collectivités n'est qu'une dette d'investissement. Nous finançons des équipements qui correspondent à nos missions de service public. Nous finançons des écoles, des équipements publics, des aménagements paysagers, des places de village qui contribuent au bien-être de nos habitants. Nous respectons la règle d'or et, par conséquent, nous n'empruntons jamais pour faire face à des dépenses de fonctionnement, contrairement à l'État. Enfin, toutes collectivités réunies, nous portons 70% de l'investissement civil public, ce qui fait de l'investissement des collectivités l'un des moteurs de la croissance dans notre pays.

Ces accusations étaient par conséquent profondément offensantes. Par-dessus cela, s'est ajouté le rapport de la Cour des comptes, estimant que nous avons 100 000 agents de trop dans les collectivités locales. J'invite les magistrats de la Cour des comptes à, pourquoi pas, venir faire un stage dans nos collectivités, ils sont les bienvenus dans la Marne, et ils verront que je ne sais pas où se trouvent ces 100 000 fonctionnaires ou agents de trop. Les missions que nous remplissons sont de plus en plus complexes, les attentes de la société sont de plus en plus complexes, et je crois pouvoir dire que, partout, on fait au plus juste.

C'est dans ce contexte, plutôt tendu, qu'est intervenu le projet de loi de finances, un projet de loi de finances qui

a fait - on peut se le dire - l'effet d'une douche froide : gel du montant de la fraction de TVA, prélèvement de 3 milliards sur les collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 40 millions d'euros, réduction drastique du fonds vert, augmentation de 4 points du taux de cotisation retraite à la CNRACL, prélèvement sur le FCTVA, etc. Je ne cite pas la liste des reproches qui sont adressés à ce projet de loi de finances, des discussions sont en cours je le sais, David LISNARD a eu l'occasion à plusieurs reprises de rencontrer Catherine VAUTRIN, le ministre du budget, les différentes équipes et on peut penser que d'ici le congrès national, ou lors de celui-ci, un certain nombre d'annonces seront faites. Nous pouvons évidemment le souhaiter.

Mais tout cela nous inquiète car cela remet en question les fondements de notre action locale, si importante aux yeux de nos concitoyens. Comment en effet programmer la réalisation ou la réfection d'un équipement dans sa commune, sans être assuré des ressources sur lesquelles nous pourrions nous appuyer pour le financer ou rembourser son financement ? Comment comprendre qu'une petite commune qui a épargné pour investir se voit pratiquement privée des efforts entrepris par les règles qui changent chaque année et créent une incertitude qui fait qu'en tant qu'élus locaux, nous tendons le dos, chaque année, lors de l'examen de la Loi du Finances de l'État ?

Je voudrais ici clarifier un point : ce n'est pas le principe d'un soutien au redressement des finances de l'État qui est contesté. C'est le caractère que nous trouvons disproportionné et donc insupportable de l'effort demandé aux collectivités territoriales.

Le budget de l'État est en déficit depuis la fin des années 70. Nous savons tous qu'au cours des quinze dernières années, notre pays a traversé des crises majeures qui ont accentué le déficit quasi structurel de notre pays : rappelons-nous la crise financière mondiale en 2008/2010. Rappelons-nous, et c'est douloureux au cœur de certains je le sais, la crise sanitaire de 2020 avec le "quoi qu'il en coûte", qui a aussi eu des bénéfices pour notre territoire et qui a sauvé un grand nombre d'acteurs... En 2022, il y a eu une crise énergétique d'une violence inouïe qui a impacté les budgets des collectivités locales mais qui a aussi eu un impact sur le budget de l'État qui, via des systèmes de filets de sécurité, a préservé nos concitoyens. Enfin, il nous faut aujourd'hui, pour soutenir nos amis d'Ukraine, produire un effort de réarmement au sens propre du terme, extrêmement important, qui justifie que l'État ait dû dépenser beaucoup.

Ces crises ont eu un impact sur les finances de l'État et l'État - osons le dire - a pris des mesures exceptionnelles qui nous ont permis d'amortir le choc. Combien de commerces, de bars, de TPE, de PME voire de grands groupes auraient disparu s'il n'y avait pas eu le "quoi qu'il en coûte" ? C'est la raison pour laquelle, j'estime que nous devons nous montrer compréhensif et constructif à l'égard de l'État, à condition que l'effort demandé soit justement proportionné. Les efforts consentis pour épargner dans le but d'investir ne doivent pas être ruinés par un coup de rabot excessif. Nous ne pouvons pas voir nos services

remis en question par des ponctions insupportables et injustifiées.

Nous sommes aussi fondés à demander à l'État de s'engager durablement dans une démarche de retour à l'équilibre. L'État ne peut pas accorder "toujours plus" (pour reprendre le titre d'un livre à succès de François DE CLOSETS) sans se poser, à un moment où à un autre les limites de ses possibilités budgétaires, sauf à vivre en permanence dans une situation budgétaire négative et quelque part, à banaliser la notion de déficit. D'abord parce que cela correspond à notre intérêt en tant que citoyens français. Un État endetté est un État faible et vulnérable. Ensuite parce que si l'État ne se réforme pas, il viendra à nouveau nous solliciter, ou plus exactement, refaire les poches des collectivités, c'est la crainte que nous avons tous pour les années qui viennent.

Je pense qu'il est temps, un peu plus de 40 ans après les lois de décentralisation, de passer à une autre relation entre l'État et les communes. Nous avons prouvé en 2020, que nous étions capables d'accompagner l'État confronté à une crise majeure. Ce n'est pas à Catherine (VAUTRIN) que je vais détailler les choses puisque lorsqu'il s'est agit de la vaccination, notamment, le vaccinobus est né à ton initiative dans ce département et il a été l'un des éléments qui a fait que nous avons pu apporter un soutien puissant en termes de logistique, en termes de moyens à l'État lors de la fameuse campagne de vaccination. Nous avons eu, préalablement, la distribution des masques, que nous avons assurée. Nous avons maintenu, et c'était important, un lien social avec les plus vulnérables de nos concitoyens au cours de cette terrible crise. Nous avons également, via nos intercos, mobilisé des fonds de soutien pour les acteurs locaux en difficultés. Nous avons donc, aux côtés de l'État, joué un rôle décisif. Et l'État lui-même a été performant dans un contexte d'une incroyable incertitude. Je me permets, en me tournant vers Monsieur le Préfet, de le remercier, et de remercier son prédécesseur de l'époque, parce que cette période a été terrible. Nous avons fort heureusement un lien avec les préfets de département qui ont été extrêmement performants et à l'écoute, habitués qu'ils sont à un contexte de crise - ils ont, très objectivement, dépassé tout ce que nous avons vécu jusque là.

Les responsabilités qui nous ont été confiées dans le cadre des différentes lois de décentralisation, nous les avons assumées. Certains de nos services publics sont aujourd'hui gérés par l'État, d'autres par le bloc communal, les départements et les régions. Si notre pays peut s'enorgueillir de disposer aujourd'hui de services publics de qualité, c'est bien parce que nous nous avons fait notre "part du job". Personne d'ailleurs, ne remet en question l'esprit de la décentralisation, pourtant si critiquée lorsqu'elle a été imaginée. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de construire une relation avec l'État, qui soit, définitivement, une relation de confiance et non plus une relation marquée par la méfiance voire par la défiance. Chaque année, à cette période de l'année, nous tendons le dos parce que nous nous attendons à ce qu'un mauvais coup, soit porté aux collectivités territoriales dans le cadre de la loi de finances. Cette relation, elle n'est plus supportable. Notre pays gagnerait à voir reconnu et respecté un pacte, un partenariat, une relation constructive entre l'État et

les collectivités territoriales. Notre pays gagnerait à voir l'ensemble normatif stabilisé voire allégé car il nourrit la complexité que nous vivons en tant qu'acteurs publics locaux, complexité qui décourage les meilleures volontés.

Il se trouve que vous portez, en votre qualité de ministre, la responsabilité du "Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation". Il se trouve également que votre parcours personnel a été rythmé par des expériences passionnantes qui ont fait de vous une experte des collectivités territoriales (pas une experte comme l'entendent les chaînes d'info...). C'est la raison pour laquelle nous attendons que vous définissiez votre conception de ce fameux partenariat avec les territoires.

Cette nouvelle relation avec l'État, nous l'attendons. Sur le terrain, notre relation avec les préfets, avec les sous-préfets, avec les différents services de l'État, est une relation de qualité. Mais nous attendons aujourd'hui de nouvelles avancées. Nous avons besoin de simplifier la décentralisation. Nous avons besoin d'y voir plus clair sur les responsabilités de chaque niveau d'administration territorial. Nous avons besoin de retrouver une véritable autonomie fiscale. Nous avons besoin de connaître les missions que l'État attend de nous et d'avoir l'assurance que nous aurons les moyens de les assumer dans le temps.

Comme l'État, nous sommes confrontés à une accumulation d'exigences nouvelles liées aux bouleversements du monde : les crises internationales, le dérèglement climatique et ses phénomènes extrêmes, la digitalisation de la société, le vieillissement de la population, l'isolement de nos anciens, la préservation de la biodiversité, la sobriété foncière, le développement d'un individualisme qui prend des formes parfois insupportables... Face à tous ces nouveaux défis, les maires sont en première ligne, au contact direct des tensions de notre société.

Cette mission qui est humainement très forte, qui est collectivement passionnante, elle devient de plus en plus difficile. Les normes ne cessent d'ajouter de la complexité à la complexité, jusqu'à susciter de l'incompréhension et du découragement, sans parler des conséquences financières que nous devons assumer. La violence devient presque banale. Je pense d'abord à la violence verbale, sur les réseaux sociaux notamment, je pense aux rapports de force permanents, je pense à l'incivisme permanent de nos concitoyens, et nous n'avons pas toujours de la justice les réponses attendues - même si je remercie Madame la Procureure de la République de nous avoir expliqué tout à l'heure que l'un des soucis numéro un du parquet de Châlons était évidemment d'être à nos côtés. Le risque du conflit d'intérêt est permanent. Si on applique la conception extensive de la jurisprudence, telle que la conçoivent les tribunaux, je me demande s'il y aura encore un élu communal autour de la table du conseil lorsqu'une commune étudiera son PLU ? Aujourd'hui, je suis président de région, si je suis la jurisprudence, à chaque fois que le nom d'une commune de l'agglomération d'Épernay est prononcé, je dois sortir de la salle... autant dire qu'hier en commission permanente, cela a été un ballet d'entrées et de sorties qui fait rire tout le monde mais agace tout le monde également, parce qu'aujourd'hui, pour peu que vous habitiez dans une

commune, dès que le nom de votre commune est prononcé quelque part, vous devez quitter la salle... Ça devient totalement stupide, on marche sur la tête et il est temps que cette situation s'arrête. On a trop souvent l'impression que nous marchons sur la tête, que la suradministration de notre pays devient un handicap pour tous les acteurs du développement local - je sais qu'un certain nombre de maires ici présents s'inquiètent de cette situation quand ils observent, dans un certain nombre de revues (notamment les éléments précieux produits par l'AMF) que certains sont collègues sont mis en cause, tout simplement parce qu'ils étaient là et qu'un vote a été fait sur une commune qui les concernait, sur une propriété d'un quartier qui a fait l'objet d'une modification du PLU, et ça devient réellement problématique.

Parce que la complexité est devenue la norme, parce que les élus sont systématiquement suspectés, il est sans doute plus difficile d'être maire aujourd'hui qu'il y a 30 ou 40 ans. D'où la nécessité de revoir également le statut de l'élu local. C'est précisément le thème que nous avons choisi cette année ("Élu, quel défi !") parce que nous approchons de la fin du mandat et que nous observons, régulièrement, une forme de découragement chez les élus locaux. Je pense que Murielle (FABRE) pourra être, lors de la table ronde, l'expression de tous ces élus locaux qu'elle rencontre partout en France, pas seulement dans la Marne, qui rencontrent des difficultés importantes.

Nous avons besoin d'améliorer le régime indemnitaire dont bénéficient les élus locaux afin de reconnaître leur engagement à sa juste valeur. Le temps passé est de plus en plus important : le temps de réunion, le temps de déplacement... objectivement, tout cela peut décourager un certain nombre de nos collègues. Améliorer le régime de retraite de l'ensemble des 566 192 élus locaux afin de mieux prendre en compte leur engagement au service de la collectivité, améliorer les conditions d'exercice du mandat pour encourager l'engagement local. Rendre obligatoire le remboursement des frais de transport engagés par les élus, notamment les frais d'accompagnement engagés par les élus en situation de handicap - c'est une vraie situation, si nous voulons parler d'inclusion, si nous voulons permettre à des élus qui souffrent d'un handicap de participer à la vie publique locale, il faut évidemment que ces frais d'accompagnement soient prévus et remboursés. Apporter de la souplesse d'organisation aux élus communaux, faciliter la conciliation entre le mandat et la vie professionnelle, entre le mandat et la vie personnelle de l'élu - on peut penser à nos collègues féminines qui attendent un enfant et doivent parfois gérer des situations complexes, ou tout simplement ont des frais de garde extrêmement lourds - il est normal de traiter de ces questions. Susciter l'engagement d'une diversité de profils de citoyens. Renforcer la formation des élus face à la complexification de leurs missions. Ou encore sécuriser l'engagement des élus - il en sera question ensuite et une question posée par l'une de nos collègues tout à l'heure nous a déjà permis de nous pencher sur cette question.

Françoise GATEL, qui travaille à vos côtés Madame la Ministre, connaît parfaitement ce sujet. Le Sénat a délibéré sur nombre de dispositions qui sont attendues... C'était avant la dissolution... et nous aimerions qu'évidemment, au plus vite après l'adoption du projet de loi de finances, le texte adopté par le Sénat arrive à l'Assemblée nationale et que, enfin, à un peu plus d'un an avant ces élections - puisque nous avons eu la confirmation que les élections municipales auront lieu en mars 2026 - l'univers et l'environnement juridique des élus locaux soit sécurisé par l'adoption de cette réforme.

En conclusion, je terminerai sur une note positive : nous avons ici dans la Marne, fort heureusement, à nos côtés une Association qui est à notre écoute - je le souligne d'autant plus que toute l'équipe qui est là est arrivée avant que je ne sois président de cette association. Le mérite en revient aux élus qui ne sont plus forcément à nos côtés aujourd'hui mais qui ont fait historiquement un travail assez remarquable. Le rapport d'activités présenté à l'instant par Karine ROLLAND l'a démontré et notre association a su, au bon moment, se doter de moyens humains importants que personne ne regrette. Je ne vais, évidemment, insister sur ce point, mais nos publications sont extrêmement précieuses, elles sont lues non seulement dans notre département mais aussi dans bon nombre d'autres communes d'autres départements qui nous les demandent. Nos conseils et avis juridiques sont largement diffusés grâce aux moyens que nous avons aujourd'hui, nous pouvons, quand on est élu, via le site de notre association, bénéficier d'un certain nombre de réponses qui sont apportées à d'autres collègues et qui nous permettent d'assurer un niveau d'information élevé. Quant à notre indépendance financière, elle est liée aux événements que notre équipe de collaborateurs organise et au soutien de nos partenaires fidèles qui nous autorise une relative autonomie, ce qui nous permet d'entreprendre de nouvelles initiatives en la matière.

Au moment où notre univers se complexifie incroyablement, les maires et élus locaux que nous sommes, ne demandons aucun traitement de faveur. Juste le respect et la reconnaissance pour le travail accompli, pour les missions que nous assumons avec nos équipes. Les maires et les élus locaux sont les premiers maillons de la chaîne républicaine : ils incarnent l'intérêt général au quotidien, au plus près de chez soi. En protégeant nos élus, au-delà des élus, croyons mes chers collègues, que c'est bien plus que nous protégeons : nous protégeons la démocratie locale, que nous veillons à préserver. Je voulais vous remercier une fois de plus toutes et tous pour votre mobilisation aujourd'hui, pour votre mobilisation lors du congrès des Maires de France qui aura lieu dans quelques jours (3 bus aujourd'hui complets vont converger vers Paris et certains d'entre vous vont s'y rendre par leurs moyens personnels), car il est important de se rendre à ce rendez-vous annuel extrêmement attendu, non seulement pour entendre les messages mais aussi pour le salon des maires, attendu par nos collègues, qui est l'occasion de rencontrer de très nombreux partenaires, comme nous le faisons plus modestement au Carrefour des collectivités organisé lors de la Foire de Châlons. Merci pour votre soutien très actif.

Merci à tous et très bon week-end après cette assemblée générale !  
(applaudissements).

A l'issue de ces diverses présentations, le président de séance met aux voix les sujets suivants :

- Compte-rendu de l'AG 2023  
*L'assemblée adopte la résolution à l'unanimité*
- Rapport d'activité 2023/2024  
*L'assemblée adopte la résolution à l'unanimité*
- Rapport moral  
*L'assemblée adopte la résolution à l'unanimité.*

Le Président remercie l'ensemble du conseil d'administration puis clôture l'assemblée générale pour poursuivre avec la libre expression des élus puis le grand sujet du Congrès départemental :

### **Élu local, quel défi !**

*Table ronde : Franck LEROY, Président, Murielle FABRE, secrétaire générale de l'AMF, Catherine VAUTRIN, Ministre*

*Échanges sur l'exercice du mandat et l'actualité des collectivités*

### **Discours de clôture Catherine VAUTRIN, Ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les rapports sur

**maires51.fr** > Agenda > Congrès départemental

Association des Maires et Présidents  
d'intercommunalités de la Marne  
13 rue Carnot - BP 50135  
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex  
03 26 69 59 59  
[association@maires51.fr](mailto:association@maires51.fr)